



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

AVIS PUBLIC

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1318-2022 :

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 300-A-1990 DANS LE BUT D'AUTORISER, SOUS CERTAINES CONDITIONS, LA CONSTRUCTION SUR PILOTIS

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le projet de règlement numéro 1318-2022 modifiant le règlement de construction 300-A-1990 dans le but d'autoriser, sous certaines conditions, la construction sur pilotis.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 juin 2022, à 19h00**, à la salle des délibérations du conseil municipal située au 225, boulevard Antonio-Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil y expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les dispositions de ce projet de règlement concernent l'ensemble du territoire de la Ville.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.notredamedesprairies.com.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 11 mai 2022.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière